
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 octobre 2020 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement (Google Meet)
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Marika MERCURE, Régisseur
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim (Google Meet)
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme permis inspections (Google Meet)
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens (Google Meet)

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 daté du 2 octobre 2020.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance en présentiel et à distance.

Annonces du maire

Le maire informe les citoyens de la tenue d'une consultation publique virtuelle pour le projet de revitalisation de Sainte-Geneviève, le 19 octobre prochain. Il invite les personnes intéressées à consulter le site internet de l'arrondissement et à s'inscrire pour y participer.

Il rappelle que la Ville de Montréal a atteint le niveau d'alerte maximale (zone rouge). Il demande aux citoyens de continuer d'appliquer les mesures sanitaires afin de diminuer la propagation de la COVID-19. Il rappelle que les services de l'arrondissement demeurent ouverts et de consulter le site internet pour les suivre l'évolution de la situation. Il fait état de statistiques sur le nombre de cas de COVID-19 et de décès depuis le début de la crise sanitaire.

Il remercie les participants au tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 28 septembre, ainsi que les commanditaires de l'événement. Une somme de 13 000\$ a été amassée et sera distribuée aux organismes locaux.

Finalement, il fait un suivi concernant le contrat octroyé à la firme FNX-Innov pour l'analyse post-inondations.

CA20 28 222

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 1^{er} septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

CA20 28 223

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement - Règlement numéro CA28 0023-35 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de conserver un espace naturel des terrains d'une superficie supérieure de 3000m² situés aux zones R1-125, R1-266, RU-102, RU-116, RU-119 et RU-124.

Le maire explique qu'il a exercé son droit de veto, conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes à la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} septembre 2020.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du premier projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0023-35 modifiant le règlement de zonage.

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-35 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de conserver un espace naturel des terrains d'une superficie supérieure de 3000m² situés aux zones R1-125, R1-266, RU-102, RU-116, RU-119 et RU-124.

De remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 portant le numéro 2020-049.

Un débat s'engage.

Le conseiller Christian Larocque demande la tenue d'un vote enregistré.

La secrétaire d'arrondissement substitut fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Madame Suzanne MARCEAU et messieurs Christian LAROCQUE, Yves SARAULT et Robert SAMOSZEWSKI (4)

Vote contre: Monsieur Normand MARINACCI (1)

Résultat : En faveur : 4
 Contre : 1

La secrétaire d'arrondissement substitut, déclare l'item 40.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

40.01 1207905047

CA20 28 224

Règlement numéro CA28 0024-11 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 à l'effet de modifier les normes de lotissement minimales sur la superficie, la largeur et la profondeur aux terrains avec ou sans service prescrit à la zone R1-125.

Le maire explique qu'il a exercé son droit de veto, conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes à la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} septembre 2020.

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0024-11 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement CA28 0024-11 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté une résolution visant le remplacement de l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 22 mars 2020 portant le numéro 2020-008 et modifié par l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2);

ATTENDU qu'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 14 août 2020, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 14 et le 31 août 2020;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0024-11 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 à l'effet de modifier les normes de lotissement minimales sur la superficie, la largeur et la profondeur aux terrains avec ou sans service prescrit à la zone R1-125.

Un débat s'engage.

Le conseiller Christian Larocque demande la tenue d'un vote enregistré.

La secrétaire d'arrondissement substitut fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Madame Suzanne MARCEAU et messieurs Christian LAROCQUE, Yves SARAULT et Robert SAMOSZEWSKI (4)

Vote contre: -

Résultat : En faveur : 4

Le maire d'arrondissement, monsieur Normand Marinacci, s'abstient de voter.

La secrétaire d'arrondissement substitut, déclare l'item 40.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

40.02 1207905019

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 47

Claire et Jean-Marc Pilon	Suivi – nettoyage des fossés rue Joly et rapport de la firme d'ingénierie en lien avec les inondations;
Guillaume Côté	Item 40.04 – projet de règlement sur l'interdiction du service à l'auto
Véronique Papineau	Item 40.04 – projet de règlement sur l'interdiction du service à l'auto
Rahouadja Zarzi	Item 40.04 – projet de règlement sur l'interdiction du service à l'auto
Marc Sénéchal	Déneigement – stratégies à adopter pendant la pandémie
Stephanie Soussamian	Conservation des espaces verts – secteur Northridge

Fin 19 h 56

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 19 h 57

La conseillère madame Suzanne Marceau invite les citoyens à participer en grand nombre la consultation publique sur le Village Sainte-Geneviève.
Elle demande la procédure encadrant les animaux errants et souhaiterait que l'information soit diffusée sur le site de l'arrondissement.

Le conseiller monsieur Robert Samoszewski demande un suivi des démarches en vue du comblement du poste de coordonnateur de sécurité publique.
Il fait un commentaire sur le dossier de conservation des espaces verts dans le secteur Northridge et l'implication de l'ensemble des élus.

Fin : 20 h 10

CA20 28 225

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er septembre 2020.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

Il est recommandé d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1202714034

CA20 28 226

Prendre acte des procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :

- des procès-verbaux de la commission de l'administration et des priorités des séances du 28 janvier, 19 février, 3 juin, 15 juillet et 19 août 2020;
- du compte-rendu du comité de sécurité publique de la séance du 9 septembre 2020;
- du compte-rendu du comité consultatif du Village de Sainte-Geneviève à la séance du 17 septembre 2020 ainsi que des documents de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1202714035

CA20 28 227

Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 757 (superficie de 588,7 m²) au 142, rue Joly, dans le cadre du décret N° 817-2019 relatif aux inondations du printemps 2019

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 757 (superficie de 588,7 m²) au 142, rue Joly, dans le cadre du décret N° 403-2019 relatif aux inondations du printemps 2019 et entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1203294001

CA20 28 228

Approuver la convention d'utilisation, ainsi que l'entente Réflexe Montréal, régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) - Durée 10 ans

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver la convention d'utilisation, ainsi que l'entente Réflexe Montréal, régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1207593022

CA20 28 229

Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-14 pour la réfection du terrain basket-ball au parc Joseph-Avila-Proulx. Appel d'offres 2019-14 / 1 soumission

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De rejeter la soumission reçue pour la réfection du terrain basket-ball au parc Joseph-Avila-Proulx, suite à l'appel d'offres public 2019-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1207474020

CA20 28 230

Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-15 pour la réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de pickleball. Appel d'offres 2019-15 / 1 soumission

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De rejeter la soumission reçue pour la réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de pickleball, suite à l'appel d'offres public 2019-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1207474021

CA20 28 231

Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à "Eurovia Québec Grands Projets inc." au montant de 3 031 124,00 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 3 031 124,00 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage;
2. D'octroyer un contrat à l'entreprise Eurovia Québec Grands Projets inc.;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1207474017

CA20 28 232

Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à "Eurovia Québec Grands Projets inc." au montant de 2 833 439,01 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, appel d'offres public 2018-03 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 2 833 439,01 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage.
2. D'octroyer un contrat à l'entreprise Eurovia Québec Grands Projets inc.;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1207474016

CA20 28 233

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1^{er} au 31 août 2020, en vertu du règlement CA28 0052.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1^{er} au 31 août 2020, en vertu du règlement CA28 0052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1202714037

CA20 28 234

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux visant les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues du Pont, Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève dans le cadre de la mise en Suvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux visant les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues du Pont, Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1207474019

CA20 28 235

Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 - Règlement numéro CA28 0065

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé: « Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 - Règlement numéro CA28 0065 », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.03 1202714005

CA20 28 236

Règlement numéro CA28 0023-36 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire le service à l'auto sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du premier projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0023-36 modifiant le règlement de zonage.

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-36 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire le service à l'auto sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

De remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 portant le numéro 2020-049.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1207905057

CA20 28 237

Adopter le Règlement sur les nuisances numéro CA28 0064

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les nuisances à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020 par sa résolution CA20 28 146;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les nuisances » à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020 par sa résolution CA20 28 146;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que la secrétaire d'arrondissement substitut fait lecture des changements apportés au projet de règlement déposé, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0064 intitulé : Règlement sur les nuisances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1208403003

CA20 28 238

Adopter le règlement numéro CA28 0018-3 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement CA28 0018 à l'effet d'abroger des articles couverts par d'autres règlements municipaux et d'améliorer la gestion du stationnement en terrain privé.

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020 par sa résolution CA20 28 145;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement » à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020 par sa résolution CA20 28 145;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que la secrétaire d'arrondissement substitut fait lecture des changements apportés au projet de règlement déposé, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0018-03 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1208403004

CA20 28 239

Règlement numéro CA28 0052-04 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés numéro CA28 0052.

Vu l'avis de motion donné du Règlement numéro CA28 0052-04 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés numéro CA28 0052;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés numéro CA28 0052 » à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} septembre 2020 par sa résolution CA20 28 200;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0052-04 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (numéro CA28 0052).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1207905048

CA20 28 240

Règlement numéro CA28 0023-33 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réguler les résidences de tourisme.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement CA28 0023-33 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-33 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement CA28 0023-33 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement a adopté une résolution visant le remplacement de l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 22 mars 2020 portant le numéro 2020-008 et modifié par l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2);

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 14 août 2020, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 14 et le 31 août 2020;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 1er septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 14 septembre 2020 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-33 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 à l'effet de réguler les résidences de tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA20 28 241

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de PIIA, afin de permettre la rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 16 339, boulevard Gouin correspondante au lot no 1 843 579 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 16 339, boulevard Gouin correspondante au lot no 1 843 579 du cadastre du Québec pour :

- Remplacer le parement extérieur par un clin horizontal en fibre de bois pressée de couleur pierre de rivière;
- Poser un contour autour des fenêtres (chambranles) d'une largeur de 10 cm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1207905054

CA20 28 242

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre des travaux supplémentaires de rénovations à ceux autorisés par la résolution no CA20 28 070 sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 380, rue Charron, sur le lot no 4 299 169 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, des travaux supplémentaires de rénovations à ceux autorisés par la résolution no CA20 28 070 sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 380, rue Charron, sur le lot no 4 299 169 du cadastre du Québec avec les conditions suivantes :

- Planter au minimum deux (2) conifères;
- Planter dans la zone de plantation telle qu'identifiée à la fiche technique jointe;
- Planter les arbres dans un délai d'un an à partir de la date de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1207905056

CA20 28 243

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement d'une porte d'entrée par une fenêtre en façade avant principale d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3045, rue Cherrier, sur le lot no 4 298 164 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le remplacement d'une porte d'entrée par une fenêtre en façade avant principale d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3045, rue Cherrier, sur le lot no 4 298 164 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1207905055

CA20 28 244

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée afin d'ériger un garage double intégré sur la propriété itulée à l'adresse sise au 143, rue des Vinaigriers correspondante au lot no 6 008 285 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée afin d'ériger, notamment, un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 143, rue des Vinaigriers correspondante au lot no 6 008 285 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Un (1) parement extérieur en façade avant principale et les autres façades :
 - o Brique couleur nuance gris newport;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur charbon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1207905053

CA20 28 245

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée afin de notamment ériger un garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 279, croissant Joncaire correspondante au lot no 4 276 737 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée afin d'ériger, notamment, un garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 279, croissant Joncaire correspondante au lot no 4 276 737 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant principale :
 - o Clin de vinyle couleur brun java;
 - o Pierre de type adair limestone couleur sépia veined;
- Un (1) parement extérieur sur la façade latérale front sur le boulevard Chevremont :
 - o Clin de vinyle de couleur brun java.
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur brun commercial.
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur noir deux (2) tons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1207905052

CA20 28 246

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du parement extérieur d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 58, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 468 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement du parement extérieur existant d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 58, Plage-Riviera sur le lot 1 843 468 du cadastre du Québec décrit comme suit :

- Remplacer le parement extérieur par un clin en fibre de bois pressée de type KWP posé à l'horizontale de couleur espresso et également un clin en fibre de bois posé à la verticale de couleur granite rustique;
- Remplacer la couverture par un bardeau d'asphalte de couleur noir 2 tons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1207905051

CA20 28 247

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 1074, rue Bellevue correspondante au lot no 6 317 681 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 1074, rue Bellevue correspondante au lot no 6 317 681 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Trois (3) parements extérieurs en façade avant principale :
 - o Brique Brampton couleur contempo onyx PRP;
 - o Pierre Brampton de couleur granada cider;
 - o Clin de fibrociment de couleur espresso.
- Deux (2) parements extérieurs sur les autres façades :
 - o Brique Brampton couleur contempo onyx PRP;
 - o Clin de fibrociment de couleur espresso.
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur noir (no 525).
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur noir deux (2) tons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1207905050

CA20 28 248

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré sur la propriété composée à adresse sise au 360, rue Louise-Major correspondant au lot no 6 252 602 du cadastre du Québec. (Job 5631)

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 360, rue Louise-Major correspondant au lot no 6 252 602 du cadastre du Québec. (Job 5631) avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique griffintown de couleur blanc élégant;
 - o Fibre de bois pressée Canoxel de couleur thimberwolf;
- Un parement extérieur pour les autres façades ;
 - o Clin d'aluminium Gentek de couleur charbon;;
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur noir 2 tons;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir (no 525);
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir (525).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1207905049

CA20 28 249

Nommer madame Éva Séguin (matricule 736848000), à titre de conseillère en gestion des ressources financières à la Direction des services administratifs, des communications et des relations avec les citoyens, section des ressources financières et matérielles, à compter du 19 octobre 2020, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver la nomination de madame Éva Séguin (matricule 736848000), à titre de conseillère en gestion des ressources financières (Emploi 345210 Poste: 82741), groupe de traitement 29-002, à la Direction des services administratifs, des communications et des relations avec les citoyens, section des ressources financières et matérielles (UADM 76-03-02 et CR 301101), et ce, à compter du 19 octobre 2020, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1207519004

CA20 28 250

Déposer le procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement substitut concernant la résolution CA20 28 186, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé le 8 septembre 2020 par la secrétaire d'arrondissement substitut pour la résolution numéro CA20 28 186 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er septembre 2020.

60.01 1202714036

Dépôt de documents – août 2020

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaires;
- Virements PTI;
- Budget du golf;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.02

CA20 28 251

Déposer le procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement substitut concernant la résolution CA20 28 208, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé le 2 octobre 2020 par la secrétaire d'arrondissement substitut pour la résolution numéro CA20 28 208 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} septembre 2020.

60.03 1202714038

Période de questions du public

Aucune question.

70.01

CA20 28 252

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 octobre 2020 à, 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2020.